

Loiret STD-VO 2014

Du 18 avr 2014 au 20 avr 2014

Edité le 7 avr 2014 à 17:08 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745030 **C.S.L.G. ORLEANS**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * **RAPPEL**: le port du casque antibruit est obligatoire et ainsi que l'utilisation d'un drapeau de sécurité
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.
- * **VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS, IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.**

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
82453867	BABULE Laurent	S1 1	vendredi 18 avril 2014 à 14:00	
		-- Fin --		



Loiret STD-VO 2014

Du 18 avr 2014 au 20 avr 2014

Edité le 7 avr 2014 à 17:08 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745067 **U.S.M. SARAN**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * **RAPPEL**: le port du casque antibruit est obligatoire et ainsi que l'utilisation d'un drapeau de sécurité
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.
- * **VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS, IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.**

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
00992010	DU RIEU DE MARSAGUET Josette	D3 7	Pistol. Standard	dimanche 20 avril 2014 à 09:00
82433441	GASTINEAU Christophe	S2 7	Pistol. Standard	dimanche 20 avril 2014 à 09:00
02971675	GAUDIN Olivier	S1 5	Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 14:00
-- Fin --				

Loiret STD-VO 2014

Du 18 avr 2014 au 20 avr 2014

Edité le 7 avr 2014 à 17:08 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745111 C.J.F. TIR

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * **RAPPEL**: le port du casque antibruit est obligatoire et ainsi que l'utilisation d'un drapeau de sécurité
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.
- * **VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS, IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.**

250	Pistolet Standard	Série		Jour / Heure de tir	Poste
03170231	ALLONCLE Daniel	S2	7	Pistol. Standard	dimanche 20 avril 2014 à 09:00
02854085	BASILLE Marc	S1	1	Pistol. Standard	vendredi 18 avril 2014 à 14:00
03305891	BLONDELLE Katia	D2	3	Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 09:00
02502551	BOUTMARD Julien	S1	1	Pistol. Standard	vendredi 18 avril 2014 à 14:00
02983656	GUEVARA Manuel-Garban	S1	5	Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 14:00
03463431	MENISSEZ Franck	S1	5	Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 14:00
02363165	MORET Gérald	S2	3	Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 09:00
02977367	PETIT Didier	S2	3	Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 09:00
253	Pistolet Vitesse 25 mètres	Série		Jour / Heure de tir	Poste
02502551	BOUTMARD Julien	S1	2	Pistol. Vitesse	vendredi 18 avril 2014 à 16:00
02983656	GUEVARA Manuel-Garban	S1	6	Pistol. Vitesse	samedi 19 avril 2014 à 16:00
03463431	MENISSEZ Franck	S1	6	Pistol. Vitesse	samedi 19 avril 2014 à 16:00
-- Fin --					

Loiret STD-VO 2014

Du 18 avr 2014 au 20 avr 2014

Edité le 7 avr 2014 à 17:08 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745162 **ENTENTE CHAPPELLOISE**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * **RAPPEL**: le port du casque antibruit est obligatoire et ainsi que l'utilisation d'un drapeau de sécurité
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.
- * **VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS, IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.**

250	Pistolet Standard	Série		Jour / Heure de tir	Poste
00856761	ABIVEN Christian	S3	3 Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 09:00	
03463326	BEIGNET Isabelle	D2	7 Pistol. Standard	dimanche 20 avril 2014 à 09:00	
02141182	CASSE Thierry	S2	3 Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 09:00	
03415434	DUTARDE Claude	S2	5 Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 14:00	
82481020	FARCINADE Philippe	S2	5 Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 14:00	
02853108	MERGAULT Jean-Louis	S2	7 Pistol. Standard	dimanche 20 avril 2014 à 09:00	
02853107	MERGAULT Sébastien	S1	7 Pistol. Standard	dimanche 20 avril 2014 à 09:00	
02913115	RODRIGUEZ Guadalupe	D2	5 Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 14:00	
02588576	WARRE Hubert	S2	7 Pistol. Standard	dimanche 20 avril 2014 à 09:00	

253	Pistolet Vitesse 25 mètres	Série		Jour / Heure de tir	Poste
00856761	ABIVEN Christian	S3	4 Pistol. Vitesse	samedi 19 avril 2014 à 11:00	
02141182	CASSE Thierry	S2	4 Pistol. Vitesse	samedi 19 avril 2014 à 11:00	
02853108	MERGAULT Jean-Louis	S2	2 Pistol. Vitesse	vendredi 18 avril 2014 à 16:00	
02853107	MERGAULT Sébastien	S1	8 Pistol. Vitesse	dimanche 20 avril 2014 à 11:00	

-- Fin --

Loiret STD-VO 2014

Du 18 avr 2014 au 20 avr 2014

Edité le 7 avr 2014 à 17:08 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745274 **SMOC ST-JEAN BRAYE**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * **RAPPEL**: le port du casque antibruit est obligatoire et ainsi que l'utilisation d'un drapeau de sécurité
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.
- * **VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS, IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.**

250	Pistolet Standard	Série		Jour / Heure de tir	Poste
02733795	BOURGEOIS Eric	S3	3 Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 09:00	
03364127	COSTA Alexandre	JG	7 Pistol. Standard	dimanche 20 avril 2014 à 09:00	
00894740	NIOCHE Pascal	S2	5 Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 14:00	
03252896	SAUBUSSE Pierre	S3	7 Pistol. Standard	dimanche 20 avril 2014 à 09:00	

253	Pistolet Vitesse 25 mètres	Série		Jour / Heure de tir	Poste
03364127	COSTA Alexandre	JG	8 Pistol. Vitesse	dimanche 20 avril 2014 à 11:00	
00894740	NIOCHE Pascal	S2	6 Pistol. Vitesse	samedi 19 avril 2014 à 16:00	

-- Fin --



Loiret STD-VO 2014

Du 18 avr 2014 au 20 avr 2014

Edité le 7 avr 2014 à 17:08 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745275 **J3 SPORTS AMILLY**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * **RAPPEL**: le port du casque antibruit est obligatoire et ainsi que l'utilisation d'un drapeau de sécurité
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.
- * **VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS, IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.**

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02977685	BRAZON Bernard	S3 5	Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 14:00
82458155	CHEVREAU Cyril	S2 3	Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 09:00
03280068	MEISSONNIER Jean-Pierre	S3 5	Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 14:00
-- Fin --				



Loiret STD-VO 2014

Du 18 avr 2014 au 20 avr 2014

Edité le 7 avr 2014 à 17:08 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 0745276 **U.S. ORLEANS TIR**

- * Lieu de la compétition : LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- * **RAPPEL:** le port du casque antibruit est obligatoire et ainsi que l'utilisation d'un drapeau de sécurité
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.
- * **VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS, IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.**

250	Pistolet Standard	Série	Jour / Heure de tir	Poste
82477939	BEAUMONT Lionel	S2 5 Pistol. Standard	samedi 19 avril 2014 à 14:00	
02362600	GALLIER Sandrine	D2 1 Pistol. Standard	vendredi 18 avril 2014 à 14:00	
253	Pistolet Vitesse 25 mètres	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02977882	PICOT Xavier	S2 6 Pistol. Vitesse	samedi 19 avril 2014 à 16:00	
-- Fin --				